



Point d'étape sur la réforme de la nomenclature : attention DANGER !!

Après quelques semaines de travail sur le projet de refonte de la nomenclature des postes du corps de Commandement, Madame la Directrice des Ressources et des Compétences de la Police Nationale a souhaité organiser une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales d'Officiers afin de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

La méthodologie qui nous avait été présentée au mois de mai a également été présentée aux Directions, lesquelles doivent faire part des critères qu'elles souhaitent voir retenir au regard de leurs spécificités.

Madame la Directrice a souligné, en préambule, que le corps des Officiers est une pyramide inversée et que la méthodologie utilisée pour l'étude de cette nouvelle nomenclature permettra d'objectiver la déflation du corps.

Notre Secrétaire Général a souhaité clarifier certains points en réponse à ces deux remarques :

- L'inversement de la pyramide des Officiers (trop peu de Lieutenants par rapport aux autres grades d'Officiers) est le résultat de la déflation entamée en 1995 qui s'est poursuivie avec le protocole "corps et carrières" de 2004, faisant ainsi passer le corps des Officiers d'environ 20000 à 9400 aujourd'hui.
En réduisant le recrutement des Officiers au 1/10e de ce qu'il était auparavant et en ne permettant pas aux Capitaines, aux Commandants et aux Commandants fonctionnels d'évoluer, il n'est pas étonnant d'avoir cette pyramide inversée.

C'est donc bien le résultat d'une volonté de l'administration qui a conduit à cette situation qui a par ailleurs permis de faire des économies colossales en terme de masse salariale (10000 salaires d'Officiers économisés).

- Cette pyramide inversée ne doit pas être considérée comme un problème car les Officiers n'ont pas vocation à se commander entre eux mais à commander les fonctionnaires des autres corps (CEA, administratifs, techniques, scientifiques), placés sous leur autorité.

C'est donc bien au regard de cet ensemble que l'étude doit être menée et non pas sur le postulat selon lequel la pyramide inversée des Officiers est un problème qu'il faut absolument résoudre.





- Concernant la déflation du corps, le protocole de 2004 prévoyait une augmentation de 10000 fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application, afin de prendre en compte le transfert de charge de travail que la déflation induit obligatoirement.

Cet engagement n'ayant pas été tenu par l'administration, notre Secrétaire Général a déclaré être opposé à toute nouvelle déflation qui ne serait pas accompagnée d'une augmentation des effectifs du CEA, sauf à prétendre qu'en 1995 plus de 10000 Officiers étaient payés à ne rien faire et qu'aujourd'hui c'est encore le cas pour 2000 ou 3000 d'entre nous.

Par ailleurs, il a rappelé qu'aucun corps d'Etat, de quelque administration que ce soit, n'avait fait un tel effort de déflation et que les économies réalisées n'avaient pas profité aux Officiers. Dans le même temps, d'autres corps ont connu des avancées statutaires et indiciaires sans qu'on ne leur impose la moindre contrainte (déflation, temps de travail) en contrepartie.

Officiers : après nous être embourbés dans l'hypothétique avenir du Corps Unique et après n'avoir obtenu que des miettes, devons nous une nouvelle fois subir notre sort?

Notre Secrétaire Général a été **LE SEUL** à demander à ce que les réformes profitent enfin à ceux qui font les plus gros efforts.

Par conséquent, **l'UNSA OFFICIERS/FASMI** rejette toute idée d'économie supplémentaire qui ne permettrait pas d'obtenir **IMMEDIATEMENT** des avancées statutaires et indiciaires pour les Officiers.

Notre Secrétaire Général a été **LE SEUL** à demander à ce que cette étude aborde une démarche globale sur le positionnement des trois corps actifs.

Par conséquent, **l'UNSA OFFICIERS/FASMI EXIGE** que la nouvelle nomenclature s'inscrive dans la perspective d'une évolution vers un corps d'Officiers à quatre grades, conformément à notre projet.

Officiers, avec l'UNSA Officiers/FASMI, vous faites le choix d'un syndicalisme différent et fort, POUR la création d'un grade à accès fonctionnel, POUR les indices 1015 et hors échelle, POUR une transversalité et une véritable gestion des carrières, POUR une réelle reconnaissance des parcours professionnels.